

la capacité de l'homme de disposer de son savoir, requiert un effort permanent de reconquête de l'unité de la vie de l'esprit. C'est en faisant face à cette situation globale, en s'attachant à des thèmes de recherche qui reflètent ses aspects majeurs que les disciplines de la connaissance de l'homme peuvent s'affirmer dans la coopération mutuelle comme des démarches intellectuelles vraiment modernes et fécondes.

En même temps s'impose universellement avec le plus haut degré d'urgence, un devoir commun: celui de faire disparaître de la face de la planète la misère, l'exploitation, l'ignorance, la stagnation, l'humiliation qui sont le lot des masses humaines défavorisées par l'histoire. Sans un effort délibéré de tout l'homme en tous les hommes, ces masses sont menacées d'être enfermées par le mouvement accéléré de cette histoire devenue fatalité dans la condition sans espoir d'une sous-humanité: scandale pour l'esprit et le cœur, condamnation de toute chance d'entente véritable entre les peuples, c'est-à-dire la paix, la négation de l'humanité même.

A la tâche qui incombe à la génération présente et qui est, dans l'acception la plus large et la plus élevée du terme, celle du développement — développement économique et social des collectivités et développement de l'homme même — la contribution que peuvent et doivent apporter les sciences sociales et humaines est d'une importance centrale pour peu qu'elles s'acquittent pleinement de leur double rôle, qui est, d'une part, d'apporter des éléments d'information rigoureusement contrôlés et des techniques d'action efficaces en fonction de structures économiques, sociales et culturelles et de situations historiques dûment analysées et, d'autre part, d'éclairer les options humaines et de mieux fonder entre les hommes la compréhension, le respect et le sentiment de la solidarité. Double fonction, à laquelle aucune discipline prise isolément ne peut suffire, mais qui appelle la plus large coopération entre elles toutes. Double ambition, par laquelle elles s'assument comme les formes et les démarches, diversement concrétisées mais communicantes, d'un même effort de connaissance, d'une même pensée et d'un même souci...

**L'infirmière au chevet du malade** par Helen Palmer, *L'infirmière canadienne*  
Ottawa, novembre 1969.

...Des tâches multiples accaparent l'infirmière chef dans un hôpital. Elle est responsable de l'épanouissement du personnel comme de la discipline dans son secteur; elle doit répondre de l'ensemble et de la qualité des soins prodigués; organiser l'administration des traitements prescrits — elle est parfois arbitre des problèmes de chacun. Trop souvent, elle n'a plus vraiment de temps à consacrer à l'exercice de sa profession.

Les qualités administratives et l'endurance de l'infirmière chef permettent aux différents services de fonctionner harmonieusement. Sans cesse interrompue en cours d'activité, elle n'en constitue pas moins le pilier de l'équipe soignante;

une étude a permis de déterminer qu'elle est dérangée toutes les 30 secondes pour répondre aux questions et résoudre les problèmes que suscite un service en pleine activité.

L'Hôpital Général du Massachussets a tenté, il y a quelques années d'apporter une solution à ce problème en confiant le travail administratif à un chef de poste. L'infirmière chef ainsi déchargée peut remplir son rôle qui est de soigner le malade.

Le rôle d'administrateur de service est né de la reconnaissance du fait que l'hôpital peut très bien fonctionner en séparant les responsabilités administratives des responsabilités médicales. L'administrateur d'hôpital coordonne les tâches et permet au personnel médical de concentrer ses efforts sur sa vocation essentielle: le soin du malade. Ce système ayant prouvé son efficacité, on songea à l'intégrer dans un service, soulageant ainsi l'infirmière chef des préoccupations non médicales.

On a prouvé le bien-fondé de cette assertion, à l'Hôpital pour enfants malades de Toronto, en mettant sur pied un projet pilote en vigueur d'octobre 1966 à octobre 1967...

**Présent et avenir de la Morale internationale**, par René Coste, *Justice dans le Monde*, Louvain, septembre 1969.

...Arrêtons-nous, sous un autre point de vue, à l'expression que nous venons d'employer et qui est pour nous à la fois une réalité inéluctable et un principe dynamique fondamental de la morale internationale: *solidarité interhumaine*. Qu'ils le veuillent ou non, tous les peuples du monde sont désormais solidaires, pour le meilleur ou pour le pire. Le simple bon sens leur demande de vouloir que ce soit pour le meilleur. Pendant des siècles, pour des raisons historiques complexes, en ce qui concerne l'Europe occidentale, et plus généralement à cause de la difficulté des communications, la *nation* a pu légitimement apparaître à ses membres comme la communauté suprême. Les relations par-delà les frontières étaient tellement rares qu'elles n'intéressaient directement que très peu de personnes. Il était compréhensible que la théorie juridique présentât l'Etat comme la « société parfaite ». C'était là une erreur, due à la myopie de ses auteurs et lourde de conséquences pour l'avenir, mais il faut reconnaître que les faits lui donnaient alors partiellement raison.

Depuis le début de ce siècle, et surtout depuis la fin du second conflit mondial, la réalité sociologique est bien différente. En dépit des plus graves antagonismes, le champ des forces composantes de la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'humanité est maintenant unifié. Nous sommes entrés — et pour toujours — dans l'ère du système planétaire ou du monde fini. La nation n'est plus qu'un *secteur de l'humanité*, pour lequel le repliement autarcique serait de plus en plus un processus fatal d'étouffement, par suite de l'*interdépendance* croissante des peuples et des individus...